

Cap-Santé, le 17 février 2016

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 17 février 2016, à 19 h à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, Route 138, à Cap-Santé.

19 H

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, Mesdames et Messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé	Denis Jobin
Municipalité de Deschambault-Grondines	Patrick Bouillé
Ville de Donnacona	Sylvain Germain
Ville de Lac-Sergent	Denis Racine
Ville de Neuville	Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Nelson Bédard
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban	Bernard Naud
Ville de St-Basile	Jean Poirier
Municipalité de St-Casimir	Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières	Guy Denis
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Jacques Delisle
Municipalité de St-Ubalde	Pierre St-Germain

Sont également présents, Mesdames et Monsieur :

Josée Frenette	Directrice générale
Lucie Godin	Directrice du service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 janvier 2016

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 3 février 2016

Première période de questions

1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

1.1 *Liste des débours du 1^{er} janvier au 11 février 2016*

1.2 *Nouvelle composition des différents comités et commissions – Nominations*

2. **ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
 - 2.1 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 2.2 Demande de révision de la subvention accordée au Club de chasse et pêche Roquemont dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des TNO
 - 2.3 Modification au programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des TNO
 - 2.4 Nomination de M. Gaétan Hamel à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme des territoires non organisés

3. **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
 - 3.1 Dépôt du bilan des permis de construction principale pour l'année 2015
 - 3.2 Dépôt du rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 10 novembre 2015
 - 3.3 Renouvellement du mandat de certains membres du comité consultatif agricole (COCAG)
 - 3.4 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement :
 - 3.4.1 Règlement numéro URB-15-07-107 modifiant le règlement de zonage numéro 14-204 de la Ville de Cap-Santé
 - 3.4.2 Règlement numéro 185-16 modifiant le plan d'urbanisme numéro 124-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines
 - 3.4.3 Règlement numéro 187-16 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de de Deschambault-Grondines
 - 3.4.4 Règlement numéro 144-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 de la Municipalité de Saint-Casimir
 - 3.5 Avis de conformité sur le premier projet de règlement numéro 570-15 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Saint-Raymond

4. **SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
 - 4.1 Modernisation des matrices graphiques – Suivi de l'appel d'offres et mandat

5. **SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 5.1 Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf 2016-2020 :
 - 5.1.1 Adoption du plan concerté
 - 5.1.2 Adoption du plan de mise en œuvre
 - 5.1.3 Comité de suivi de la mise en œuvre – Mandat à la commission du développement social et économique
 - 5.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Adoption du plan d'action 2015-2016
 - 5.3 Renouvellement de l'entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages – Autorisation de signature
 - 5.4 Fonds Patrimoine et Culture 2016 – Projets recommandés par le comité d'analyse
 - 5.5 Adoption en bloc des dossiers analysés au Comité d'investissement commun (CIC) de la MRC de Portneuf

6. **DOSSIERS RÉGIONAUX**
 - 6.1 Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf – Demande de participation financière annuelle de 3 000 \$
 - 6.2 Centre d'archives régional de Portneuf (CARP) – Demande de participation financière de 12 000 \$
 - 6.3 Association des proches aidants de la Capitale-Nationale – Demande d'aide financière pour le service de surveillance téléphonique à distance (Pair)

- 6.4 Enseignes en bordure de l'autoroute 40 – Octroi de contrat pour les systèmes d'éclairage
- 6.5 Travaux à la préfecture – Autorisation à la direction générale de disposer des meubles et équipements désuets
- 6.6 Couverture des soins médicaux dans Portneuf – Demande de la MRC auprès du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale
- 6.7 Administration des crédits à l'investissement – Demande de la MRC de Portneuf au ministère des Finances
- 6.8 Entente à intervenir avec SAGE-Mentorat d'affaires – Autorisation de signature par le préfet
- 6.9 Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf (FASAP) – Demande de participation financière de 10 000 \$

7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS

- 7.1 Commission de l'aménagement et du développement du territoire
- 7.2 Commission du développement social et économique
- 7.3 Commission de l'environnement
- 7.4 Commission de l'administration
- 7.5 Rapport mensuel du CLD
- 7.6 Comité de sécurité publique
- 7.7 Comité de sécurité incendie
- 7.8 Transport régional
- 7.9 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)
- 7.10 Forum des élus de la Capitale-Nationale

8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **2 mars 2016** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **16 mars 2016** à 19 h.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 25-02-2016

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 JANVIER 2016

CR 26-02-2016

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 20 janvier 2016 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 20 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 3 FÉVRIER 2016

CR 27-02-2016

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 3 février 2016 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 3 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le préfet tient à souligner l'arrivée, de manière officielle, de M. Jacques Delisle à titre de maire de la Municipalité de Saint-Thuribe, et lui souhaite du succès dans ses nouvelles fonctions.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

1.1 LISTE DES DÉBOURS DU 1^{ER} JANVIER AU 11 FÉVRIER 2016

CR 28-02-2016

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	75 746,12 \$
Préfecture :	25 628,85 \$
Débours :	272 016,41 \$
Programmes de rénovations domiciliaires :	16 000,00 \$
Subventions/Ententes :	102 103,00 \$
Territoires non organisés :	6 902,85 \$
Pacte rural :	55 508,37 \$
Culture :	1 911,52 \$

GRAND TOTAL : 555 817,12 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1^{er} janvier au 11 février 2016;

Il est proposé par M. Sylvain Germain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des

sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1^{er} janvier au 11 février 2016, et ce, telles que présentées.

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

1.2 NOUVELLE COMPOSITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET COMMISSIONS – NOMINATIONS

CR 29-02-2016

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder à la nomination des membres pour le fonctionnement des commissions, des comités et des conseils des organismes partenaires;

CONSIDÉRANT que les représentants du conseil ont manifesté leur intérêt pour faire partie de ces divers comités, commissions et organismes;

CONSIDÉRANT que le comité de travail, lors de sa réunion du 3 février 2016, a procédé à la nomination des différents membres pour les postes vacants et les renouvellements de mandats;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le conseil procède aux nouvelles nominations des membres des comités, commissions et des conseils des organismes partenaires comme suit, et ce, pour une période de deux (2) ans :

Comité d'analyse des projets (Programme d'aide à la mise en valeur des Territoires non organisés de la MRC) :

- M. Daniel Dion;
- M. Raymond Francoeur;
- M. Jean Mainguy.

Comité consultatif agricole (COAG) :

- M. Bernard Gaudreau;
- M. Ghislain Langlais;
- M. Dominic Tessier Perry.

Comité consultatif d'urbanisme (TNO) :

- M. Jean Mainguy.

Comité de sécurité publique (Loi sur la police) :

- M. Daniel Dion;
- M. Bernard Gaudreau (d'office);
- M. Sylvain Germain;
- M. Léo Gignac;
- M. Jean Mainguy.

Commission de l'administration :

- M. Bernard Gaudreau (d'office);
- M. Sylvain Germain;
- M. Léo Gignac;
- M. Denis Jobin;
- Mme Marie-Michelle Pagé.

Commission de l'aménagement et du développement du territoire :

- M. Nelson Bédard;
- M. Guy Denis;
- M. Bernard Gaudreau (d'office);
- M. Ghislain Langlais;
- M. Denis Langlois.

Commission du développement social et économique :

- M. Nelson Bédard;
- M. Daniel Dion;
- M. Bernard Gaudreau (d'office);
- M. Sylvain Germain;
- M. Pierre Saint-Germain.

Commission de l'environnement :

- M. Gaston Arcand;
- M. Raymond Francoeur;
- M. Bernard Gaudreau (d'office);
- M. Jean Mainguy;
- M. Dominic Tessier Perry.

AUTRES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS DE LA MRC

Comité de sécurité incendie :

- M. Bernard Gaudreau (d'office);
- M. Ghislain Langlais;
- M. Bernard Naud;
- Mme Marie-Michelle Pagé;
- M. Jean Poirier;

Conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de Québec 03 (AFPQ) :

- M. Frédéric Martineau;
- M. Dominic Tessier Perry.

Conseil d'administration du Centre d'archives régional de Portneuf :

- M. Bernard Naud.

Conseil d'administration de la Corporation de transport régional de Portneuf :

- M. Ghislain Langlais;
- M. Pierre Saint-Germain;
- M. Jean Mainguy (substitut);
- M. Jean Poirier (substitut).

Conseil d'administration de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) :

- M. Ghislain Langlais.

Conseil d'administration de la Sépaq – Réserve faunique de Portneuf :

- M. Daniel Dion;
- M. Jean Mainguy.

Conseil d'administration de La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf :

- M. Jean Mainguy.

Conseil d'administration de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) :

- M. Raymond Francoeur.

Forum des élus de la région de la Capitale-Nationale :

- M. Daniel Dion;
- M. Bernard Gaudreau;
- M. Nelson Bédard (substitut);
- M. Sylvain Germain (substitut).

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf :

- M. Bernard Naud;
- M. Léo Gignac (substitut).

Table de concertation de la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) :

- M. Raymond Francoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

2.1 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC DE PORTNEUF

CR 30-02-2016

CONSIDÉRANT l'état produit par la directrice générale et secrétaire-trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf n'ont pas été payées en totalité pour les années 2015 et antérieures;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC approuve cette liste;

CONSIDÉRANT que certaines propriétés devront être transmises pour procéder à la vente pour motif de non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf demande que les immeubles portant les numéros de matricule suivants : 2429-56-7163, 9932-20-6139, 9933-39-7700, 9934-27-9673, 9934-28-1491 et 9934-48-2268 soient vendus pour motif de non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires;

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou M. Denis Jobin, maire de la Ville de Cap-Santé, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant, lors de la vente d'immeubles qui se tiendra le jeudi 9 juin 2016 à 10 h dans la salle Saint-Laurent de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 DEMANDE DE RÉVISION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE AU CLUB DE CHASSE ET PÊCHE ROQUEMONT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE MISE EN VALEUR DES TNO

CR 31-02-2016

CONSIDÉRANT qu'au moment d'attribuer les subventions liées à l'application du programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des TNO, le conseil de la MRC de Portneuf a résolu de diminuer le montant d'aide dévolu au Club de chasse et pêche Roquemont à la suite de la réalisation des travaux visant à parfaire la structure de surface d'un chemin forestier menant au lac Petit Val;

CONSIDÉRANT que la diminution du montant d'aide octroyé au Club de chasse et pêche Roquemont s'expliquait par le fait que les frais réels liés à la réalisation des travaux ont été largement inférieurs aux coûts estimés par cet organisme au moment du dépôt de la demande de subvention;

CONSIDÉRANT que le Club de chasse et pêche Roquemont a demandé au conseil de la MRC de Portneuf de revoir sa décision et qu'il a soumis à l'appui de sa demande certaines informations relativement aux travaux réalisés à cet endroit;

CONSIDÉRANT que la résolution adoptée en mai dernier (CR 111-05-2015) qui faisait état de l'acceptation des projets retenus pour l'année 2015 ainsi que l'imprécision du programme d'aide à cet égard pouvait laisser croire au demandeur qu'il pouvait avoir droit à la totalité du montant ayant été accepté par le conseil pour la réalisation de ce projet (soit 4 600 \$);

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, le conseil juge opportun de réviser le montant à octroyer à cet organisme en s'assurant toutefois que le Club de chasse et pêche Roquemont assume un minimum de 20 % des coûts de réalisation du projet, comme il était bien spécifié dans le programme;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière totale de 4 415 \$ (au lieu de 4 600 \$) pouvait ainsi être octroyée au Club de chasse et pêche Roquemont;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 2 760 \$ a déjà été attribué par le conseil de la MRC au demandeur en décembre dernier suite à la première analyse du rapport des travaux qui avait été fourni par ce dernier;

Il est proposé par M. Jean Poirier et résolu :

QUE la MRC de Portneuf révisé sa décision et octroie au Club de chasse et pêche Roquemont la balance du montant de la subvention admissible, soit 1 655 \$, pour le financement des travaux d'amélioration routière réalisés à l'été 2015 sur le chemin d'accès au lac Petit Val dans le TNO Linton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 MODIFICATION AU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE MISE EN VALEUR DES TNO

CR 32-02-2016

CONSIDÉRANT que, grâce à son programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés, la MRC de Portneuf supporte financièrement les interventions visant l'amélioration et le développement de ces territoires;

CONSIDÉRANT que ce programme d'aide vient déterminer le cadre d'application, de même que les modalités d'attribution liées à la contribution financière susceptible d'être accordée par la MRC de Portneuf à l'égard des projets qui auront été reconnus éligibles;

CONSIDÉRANT la nature des objectifs inhérents de la politique qui consistent à favoriser le développement régional, mettre en œuvre des projets d'intérêt communautaire ou collectif, favoriser le maintien et le développement de l'accessibilité des TNO ainsi que permettre la bonification environnementale du milieu;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf souhaite revoir certains principes liés au financement des initiatives, de manière à moduler l'aide financière applicable aux projets pour tenir compte de l'état de la situation comparée des dépenses prévues et des dépenses réellement engagées au moment d'allouer les subventions aux travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil juge important de voir à ce que les mécanismes d'attribution de l'aide financière des projets liés à l'amélioration du territoire ainsi qu'à la bonification environnementale du milieu soient complétés par des règles d'allocation beaucoup plus ajustées à la réalité des travaux réalisés sur le terrain;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adopte une version modifiée de son programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés, intégrant notamment une nouvelle section précisant les modalités de versement de l'aide financière pour les projets réalisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 NOMINATION DE MONSIEUR GAÉLAN HAMEL À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

CR 33-02-2016

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a adopté, en date du 19 février 1992, le règlement de constitution de son comité consultatif d'urbanisme pour les territoires non organisés (règlement 174);

CONSIDÉRANT que ce comité a pour mandat d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil de la MRC de Portneuf sur toute question relative à l'urbanisme et à

l'aménagement des TNO et qu'il est chargé d'assurer le suivi de l'application de la réglementation d'urbanisme à l'égard de ces territoires;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4 dudit règlement, la MRC doit procéder à la nomination par résolution des personnes appelées à composer le comité consultatif d'urbanisme des TNO;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 174 prescrit qu'un représentant de la Zec de la Rivière-Blanche peut être délégué par cette dernière pour siéger au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT que la Zec de la Rivière-Blanche, par sa résolution 15ASM31 a informé la MRC de Portneuf du fait qu'elle déléguait M. Gaétan Hamel, président de l'organisme, pour la représenter dans le cadre des travaux du comité consultatif d'urbanisme des TNO;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 174 constituant le comité consultatif d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC de Portneuf fixe à deux (2) ans la durée du mandat de chacun des membres de ce groupe de travail;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE la MRC de Portneuf nomme M. Gaétan Hamel à titre de représentant de la Zec de la Rivière-Blanche au sein du comité consultatif d'urbanisme des territoires non organisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 H 05

M. Denis Langlois prend son siège.

3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

3.1 DÉPÔT DU BILAN DES PERMIS DE CONSTRUCTION PRINCIPALE POUR L'ANNÉE 2015

M. Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dépose un bilan de l'émission des permis de nouvelles constructions principales émis dans les municipalités de la MRC de Portneuf en 2015.

3.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE TENUE LE 10 NOVEMBRE 2015

Le rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 10 novembre 2015 a été remis à chacun des membres du conseil.

3.3 RENOUELEMENT DU MANDAT DE CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (COCAG)

CR 34-02-2016

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du comité consultatif agricole de la MRC de Portneuf vient à échéance en alternance au mois de décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 207 de la MRC de Portneuf stipule que le mandat des membres occupant les sièges numéros 1, 3 et 8 est venu à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que les sièges numéros 1 et 3 sont occupés par messieurs Hugues Denis et Charles-A. Trottier, représentants des producteurs agricoles et que le siège numéro 8 est occupé par monsieur Guillaume Plamondon, représentant de la Table de concertation en environnement de Portneuf;

CONSIDÉRANT que les membres dont le mandat est parvenu à échéance se disent intéressés à voir leur mandat reconduit par le conseil de la MRC;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

QUE le conseil de la MRC renouvelle le mandat de messieurs Hugues Denis et Charles-A. Trottier à titre de représentants des producteurs agricoles ainsi que de monsieur Guillaume Plamondon à titre de représentant de la Table de concertation en environnement de Portneuf au sein du comité consultatif agricole, selon les modalités apparaissant dans le règlement numéro 207 de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

CR 35-02-2016

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro URB-15-07-107 modifiant le règlement de zonage numéro 14-204 de la Ville de Cap-Santé;
- règlement numéro 185-16 modifiant le plan d'urbanisme numéro 124-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 187-16 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 144-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 de la Municipalité de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 AVIS DE CONFORMITÉ SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 570-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND

CR 36-02-2016

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Raymond, lors de sa séance du 11 mai 2015, a adopté le premier projet de règlement numéro 570-15 modifiant son règlement de zonage numéro 51-97 (B);

CONSIDÉRANT que ledit projet de règlement vise à agrandir la zone agricole vouée à l'extraction AAe-8 à même une partie de la zone agricole AA-11;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement fait suite à une demande déposée par la compagnie Sintra inc. visant à permettre l'agrandissement de sa carrière de granit sur une partie du lot 3 513 853 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le site concerné par ce projet est situé en zone agricole et que sa réalisation nécessite également une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.5 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une demande non conforme à un règlement de zonage est recevable par la Commission de protection du territoire agricole du Québec uniquement si elle reçoit une copie d'un projet de modification dont l'effet serait de rendre la demande conforme ainsi qu'un avis de la MRC à l'effet que la modification envisagée est conforme à son schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que ce premier projet de règlement a été analysé par le comité consultatif agricole de la MRC et que celui-ci a formulé une recommandation favorable à l'égard du premier projet de règlement adopté par la Ville de Saint-Raymond lors de sa rencontre du 28 janvier 2016;

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf indique à la Ville de Saint-Raymond que son premier projet de règlement numéro 570-15 modifiant son

règlement de zonage s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

4.1 MODERNISATION DES MATRICES GRAPHIQUES – SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES ET MANDAT

CR 37-02-2016

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a procédé à la modernisation de la réglementation applicable aux rôles d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que tout rôle d'évaluation entrant en vigueur à partir de l'année 2016 doit être confectionné en vertu des nouvelles dispositions réglementaires concernant cette modernisation;

CONSIDÉRANT que, pour faire face à cette obligation, le conseil a autorisé la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) public lors du conseil de janvier 2016 (CR 09-01-2016);

CONSIDÉRANT qu'une seule firme a déposé une offre de services, soit Groupe de géomatique Azimut inc.;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection formé par la MRC de Portneuf s'est réuni le 17 février 2016 aux fins d'analyser la conformité de la soumission et son pointage selon la grille d'analyse;

CONSIDÉRANT que les résultats d'analyse sont les suivants :

Firme	Note technique	Prix (avant taxes)	Pointage final	Rang
Azimut	98	90 000 \$	10.889	1

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse, le comité de sélection recommande à la MRC de Portneuf de mandater la firme Groupe de géomatique Azimut inc. pour le traitement des matrices de toutes les municipalités dont les cadastres n'avaient pas encore été modernisés;

CONSIDÉRANT que le prix soumis accuse un écart important avec l'estimation qui avait été établie par la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 938.3 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT qu'après négociation, le fournisseur accepte de réaliser le contrat aux mêmes conditions pour un prix de 82 000 \$ plus taxes applicables, payable sur 2 ans;

Il est proposé par M. Jean Poirier et résolu :

QUE le mandat soit accordé à la firme Groupe de géomatique Azimut inc. au montant maximum de 82 000 \$ plus taxes applicables;

QUE le document d'appel d'offres de services professionnels, les addendas, l'offre de services incluant toutes les annexes, l'offre de prix finale ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat entre la MRC et le prestataire de services retenus;

QUE les sommes nécessaires à l'attribution du présent contrat soient prises à même le poste budgétaire numéro 02 15100 414 « Services professionnels informatiques » pour une somme de 36 690 \$ plus taxes applicables tel que prévu au budget 2016, et que les sommes excédentaires, 7 663,90 \$ plus taxes applicables, soient prélevées à même le surplus non affecté numéro 59 11000 000;

QUE le deuxième versement soit prévu au budget 2017, au montant de 37 646,10 \$ plus taxes applicables, au poste numéro 02 15100 414 « Services professionnels informatiques ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1.1 PLAN CONCERTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF 2016-2020 – ADOPTION

CR 38-02-2016

CONSIDÉRANT qu'en avril 2014, la MRC de Portneuf s'engageait dans une grande démarche de planification concertée de développement du territoire;

CONSIDÉRANT que cette démarche comprenait de nombreux volets qui ont été travaillés de façon collective et collaborative avec plusieurs partenaires du milieu : vision concertée, diagnostic du territoire, plan stratégique et identification d'actions concertées;

CONSIDÉRANT que le plan concerté qui découle de ces travaux permettra de mettre en œuvre des actions en synergie, d'optimiser le potentiel et les diverses ressources de notre territoire et de réaliser la vision à long terme;

Il est proposé par M. Sylvain Germain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le Plan concerté de développement du territoire 2016-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 PLAN CONCERTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF 2016-2020 – ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

CR 39-02-2016

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a adopté le Plan concerté de développement du territoire 2016-2020;

CONSIDÉRANT que l'instauration de mécanismes de mise en œuvre et de suivi est essentielle à la réussite de la concrétisation de ce plan;

CONSIDÉRANT la MRC de Portneuf désire mettre en place des conditions favorables pour assurer le succès du déploiement du plan concerté;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le Plan de mise en œuvre relatif au Plan concerté de développement du territoire 2016-2020;

QUE le conseil, par cette résolution, invite les municipalités et partenaires du territoire à manifester leur adhésion à la vision concertée et leur engagement dans la mise en œuvre de cette planification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 PLAN CONCERTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF 2016-2020 – MANDAT À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

CR 40-02-2016

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a adopté le Plan de mise en œuvre relatif au Plan concerté de développement du territoire 2016-2020;

CONSIDÉRANT que ce plan prévoit la mise en place d'un comité de suivi ayant pour principaux mandats de suivre la mise en œuvre de la démarche et de s'assurer qu'elle se déploie dans le respect des objectifs et orientations et en concordance avec la vision de territoire;

CONSIDÉRANT la MRC de Portneuf dispose d'une commission du développement social et économique;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf mandate la commission du développement social et économique pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan concerté;

QUE lorsque la Commission siègera pour ce mandat, elle pourra s'adjoindre de partenaires externes et de ressources internes liés à la démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2015-2016

CR 41-02-2016

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente régionale pour la délégation du PADF est actuellement en cours de signature entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

CONSIDÉRANT que le PADF comporte un volet visant à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intra-municipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que la réalisation des activités prévues au Programme d'aménagement durable des forêts est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action annuel doit être déposé et accepté par le ministre pour que 75 % du montant maximal annuel soit versé à la MRC responsable de l'administration de l'entente;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe annuelle du PADF de 444 284 \$ peut, si elle n'a pas été engagée lors de l'exercice financier pour lequel elle a été octroyée, être reportée aux années subséquentes de l'entente de délégation;

CONSIDÉRANT que la somme résiduelle de 42 436 \$ issue de la dernière entente régionale sur le Programme de développement régional et forestier n'est pas reportable au-delà du 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que les cinq MRC délégataires s'assurent de respecter dans leurs dépenses de projet respectives de l'année 2015-2016 la répartition d'aide financière convenue au Forum des élus de la Capitale-Nationale telle que présentée ci-dessous :

Charlevoix-Est	Charlevoix	Côte-de-Beaupré	Jacques-Cartier	Portneuf	Activités régionales
85 752 \$	89 096 \$	87 089 \$	69 400 \$	105 384 \$	50 000 \$

CONSIDÉRANT qu'une rencontre réunissant les cinq MRC délégataires a eu lieu le 4 février 2016 à Château-Richer et que le plan d'action 2015-2016 qui en est issu est le fruit d'une

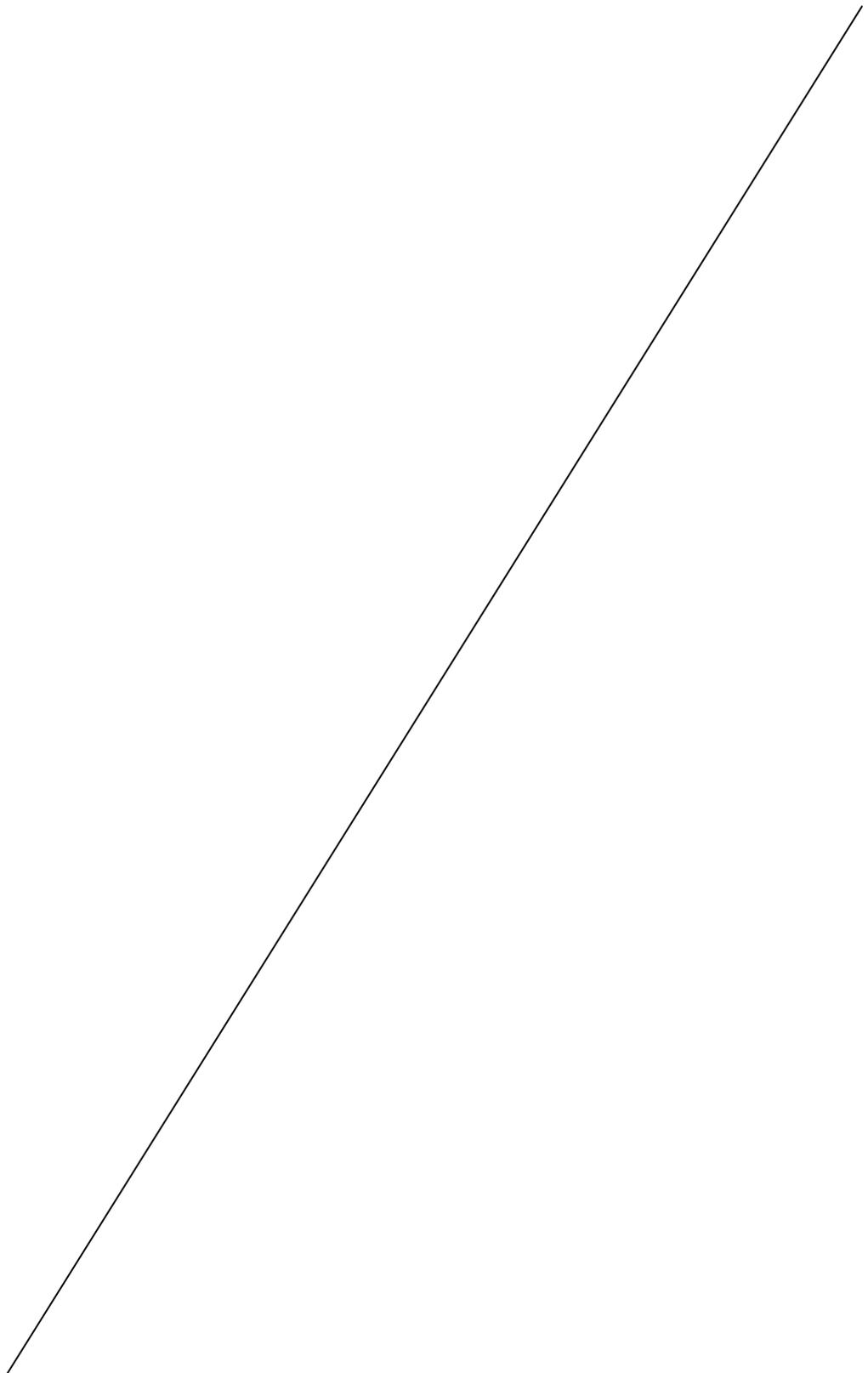
concertation régionale à laquelle adhèrera chacune d'entre elles;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE le conseil de la MRC accepte le plan d'action régional du PADF pour l'année 2015-2016, tel que présenté dans cette résolution;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à signer ce même plan d'action, tel que déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Plan d'action		
Objectifs poursuivis par le projet	Type de dépense	Prévision des dépenses
Coordination Régionale		
Avant le 31 mars 2016: • Relancer les 3 TGIRT de la région; • Mettre en place une structure de communication entre les coordonnateurs des TGIRT de la région; • Mettre en place un moyen de diffusion de l'information pour tous les délégués des TGIRT de la région; • Produire une proposition de règles de fonctionnement à soumettre à chacune des 3 TGIRT; • Fournir aux différents coordonnateurs les outils nécessaires pour faire le suivi des TGIRT comprenant (modèle d'ordre du jour, de compte-rendu, de suivi des actions, de registre des discussions, de registre des décisions, de suivi de la satisfaction); • Fournir le support et l'aide technique aux différents coordonnateurs locaux de la région. • Tenir 1 rencontre d'un comité régional des enjeux écologique.	Salaire	6 480,00 \$
	Rencontres	1 545,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	553,00 \$
	Dépenses matériel	722,00 \$
	Communication/diffusion	- \$
	Loyer	172,00 \$
	Assurances	100,00 \$
	Formation	- \$
	Sous-total	9 572,00 \$
	Coordination Locale MRC Portneuf	
Pour la TGIRT Portneuf, avant le 31 mars 2016: • Prendre connaissance des travaux antérieurs de la TGIRT Portneuf; • Tenir 1 rencontre de la TGIRT Portneuf; • Tenir 2 rencontres de comité de coordination; • Déposer et faire approuver des règles de fonctionnement de la TGIRT mises à jour; • Déposer et faire approuver un mécanisme de règlement des différends; • Procéder à la nomination des membres de chaque comité de travail de la TGIRT Portneuf; • Mettre à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI; • Tenir 1 consultation PAFI et préparer le rapport de consultation.	Salaire	5 040,00 \$
	Rencontres	816,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	94,00 \$
	Dépenses matériel	493,00 \$
	Communication/diffusion	500,00 \$
	Loyer	137,00 \$
	Assurances	75,00 \$
	Formation	487,00 \$
	Acquisition de connaissances	500,00 \$
	Sous-total	8 142,00 \$
Coordination Locale MRC Jacques-Cartier		
Idem que pour Portneuf (coordination conjointe Portneuf/Jacques-Cartier).	Salaire	4 000,00 \$
	Rencontres	816,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	70,00 \$
	Dépenses matériel	145,00 \$
	Communication/diffusion	500,00 \$
	Loyer	137,00 \$
	Assurances	75,00 \$
	Formation	487,00 \$
	Acquisition de connaissances	500,00 \$
	Sous-total	6 730,00 \$
Coordination Locale MRC Côte-de-Beaupré		
Pour la TGIRT des Laurentides, avant le 31 mars 2016: • Prendre connaissance des travaux antérieurs de la TGIRT Laurentides; • Tenir 1 rencontre de la TGIRT Laurentides; • Tenir 2 rencontres de comité de coordination; • Déposer et faire approuver des règles de fonctionnement de la TGIRT mises à jour; • Déposer et faire approuver un mécanisme de règlement des différends; • Procéder à la nomination des membres de chaque comité de travail de la TGIRT Laurentides; • Mettre à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI; • Tenir 1 consultation PAFI et préparer le rapport de consultation.	Salaire	2 450,00 \$
	Rencontres	500,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	60,00 \$
	Dépenses matériel	430,00 \$
	Communication/diffusion	500,00 \$
	Loyer	200,00 \$
	Assurances	- \$
	Formation	487,00 \$
	Acquisition de connaissances	500,00 \$
	Sous-total	5 127,00 \$
Coordination Locale MRC Charlevoix		
Pour la TGIRT de Charlevoix-Bas-Saguenay, avant le 31 mars 2016: • Prendre connaissance des travaux antérieurs de la TGIRT de Charlevoix-Bas-Saguenay; • Tenir 2 rencontres de la TGIRT de Charlevoix-Bas-Saguenay; • Tenir 2 rencontres de comité de coordination; • Déposer et faire approuver des règles de fonctionnement de la TGIRT mises à jour; • Déposer et faire approuver un mécanisme de règlement des différends; • Procéder à la nomination des membres de chaque comité de travail de la TGIRT de Charlevoix-Bas-Saguenay; • Mettre à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI; • Tenir 1 consultation PAFI et préparer le rapport de consultation.	Salaire	4 450,00 \$
	Rencontres	1 030,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	136,00 \$
	Dépenses matériel	100,00 \$
	Communication/diffusion	462,00 \$
	Loyer	100,00 \$
	Assurances	100,00 \$
	Formation	500,00 \$
	Acquisition de connaissances	500,00 \$
	Sous-total	7 378,00 \$
Coordination Locale MRC Charlevoix-Est		
Idem que pour Charlevoix (coordination conjointe Charlevoix/Charlevoix-Est).	Salaire	4 200,00 \$
	Rencontres	1 038,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	62,00 \$
	Dépenses matériel	465,00 \$
	Communication/diffusion	500,00 \$
	Loyer	553,00 \$
	Assurances	64,00 \$
	Formation	624,00 \$
	Acquisition de connaissances	500,00 \$
	Sous-total	8 006,00 \$
Total		44 955,00 \$

Ce plan d'action est approuvé par:

_____ Mme Josée Frenette, Directrice générale MRC de Portneuf
 _____ M Marc Giroux, Directeur général MRC de la Jacques-Cartier
 _____ M Michel Bélanger, Directeur général MRC de la Côte-de-Beaupré
 _____ Mme Karine Horvath, Directrice générale MRC de Charlevoix
 _____ M Pierre Girard, Directeur général MRC de Charlevoix-Est

Plan d'action								
Activité	Type d'activité	Responsable de l'activité	Objectif visé par le projet	Indicateur	Cible	Source de financement autre (\$)	Prévision des dépenses	
Projets régionaux								
Le colloque 2016 de l'AF2R sur la foresterie sociale	autre	AF2R	Transfert de connaissances aux intervenants locaux et régionaux du milieu forestier	nombre de participants	100 participants	- \$	500,00 \$	
Appel de projet réalisée d'ici le 31 mars 2016*	Selon la priorisation réalisée par les 5 MRC déléguaires		À définir en fonction des projets qui seront soumis et priorisés par les MRC déléguaires.					49 500,00 \$
Sous-total							50 000,00 \$	
Projets locaux MRC Portneuf								
Appel de projet réalisée d'ici le 31 mars 2016*	Selon la priorisation réalisée par la MRC de Portneuf		À définir en fonction des projets qui seront soumis et priorisés par la MRC de Portneuf.					87 670,00 \$
Sous-total							87 670,00 \$	
Projets locaux MRC Jacques-Cartier								
Coupe d'ensemencement feuillus (Thomasin Yvan)	tr. Sylv. Privé	AFPQ 03	amélioration de peuplement	Hectares	6,2	- \$	5 904,00 \$	
Jardinage feuillus ombre (Tantari 69 Corporation)	tr. Sylv. Privé	AFPQ 03	amélioration de peuplement	Hectares	12	- \$	13 920,00 \$	
Coupe irrégulière ensemencement (Marceau Marcel)	tr. Sylv. Privé	AFPQ 03	amélioration de peuplement	Hectares	3,5	- \$	805,00 \$	
Jardinage feuillus ombre (Labbé Marie-Christine)	tr. Sylv. Privé	AFPQ 03	amélioration de peuplement	Hectares	2,5	- \$	2 900,00 \$	
Jardinage feuillus ombre (Bellefleur Marie)	tr. Sylv. Privé	AFPQ 03	amélioration de peuplement	Hectares	6,7	- \$	3 317,00 \$	
Jardinage feuillus ombre (Fondation Oki-Joie inc.)	tr. Sylv. Privé	AFPQ 03	amélioration de peuplement	Hectares	2,7	- \$	3 132,00 \$	
Jardinage feuillus ombre (Grenier Bernard)	tr. Sylv. Privé	AFPQ 03	amélioration de peuplement	Hectares	6	- \$	6 960,00 \$	
Éclaircie commerciale plantation (Planondon Daniel)	tr. Sylv. Privé	AFPQ 03	amélioration de peuplement	Hectares	2	- \$	4 030,00 \$	
Administ. Et vérification opération		AFPQ 03				- \$	3 482,00 \$	
Appel de projet réalisée d'ici le 31 mars 2016*	Selon la priorisation réalisée par la MRC de la Jacques-Cartier		À définir en fonction des projets qui seront soumis et priorisés par la MRC de la Jacques-Cartier.					18 230,00 \$
Sous-total							62 670,00 \$	
Projets locaux MRC Côte-de-Beaupré								
Appel de projet réalisée d'ici le 31 mars 2016*	Selon la priorisation réalisée par la MRC de la Côte-de-Beaupré		À définir en fonction des projets qui seront soumis et priorisés par la MRC de la Côte-de-Beaupré.					81 962,00 \$
Sous-total							81 962,00 \$	
Projets locaux MRC Charlevoix								
Appel de projet réalisée d'ici le 31 mars 2016*	Selon la priorisation réalisée par la MRC de Charlevoix		À définir en fonction des projets qui seront soumis et priorisés par la MRC de Charlevoix.					81 718,00 \$
Sous-total							81 718,00 \$	
Projets locaux MRC Charlevoix-Est								
Appel de projet réalisée d'ici le 31 mars 2016*	Selon la priorisation réalisée par la MRC de Charlevoix-Est		À définir en fonction des projets qui seront soumis et priorisés par la MRC de Charlevoix-Est.					77 746,00 \$
Sous-total							77 746,00 \$	
Total							441 766,00 \$	

* Les MRC présenteront au MFP les projets retenus dans le cadre des appels de projets afin de valider leur admissibilité. Les activités engagées et réalisées d'ici le 31 mars 2016 seront intégrées au rapport d'activité à être déposé en juin 2016. Les projets dont les activités seront finalisées en 2016-2017, seront intégrés distinctement au plan d'action 2016-2017 comme étant une suite de l'année 2015-2016.

Le plan d'action est approuvé par:

..... Mme José Frenette, Directrice générale MRC de Portneuf
 M Marc Giroux, Directeur général MRC de la Jacques-Cartier
 M Michel Bélanger, Directeur général MRC de la Côte-de-Beaupré
 Mme Karine Honvath, Directrice générale MRC de Charlevoix
 M Pierre Girard, Directeur général MRC de Charlevoix-Est

5.3 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES – AUTORISATION DE SIGNATURE

CR 42-02-2016

CONSIDÉRANT que depuis 2013, la MRC de Portneuf s'est impliquée dans une entente régionale pour la mise en valeur et la protection des paysages;

CONSIDÉRANT que cette entente spécifique couvrant les années 2013- 2014 et 2015 a été conclue entre la Conférence régionale des élus (CRÉ) et les MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est, Île d'Orléans, Portneuf et de La Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT que, suite à la dissolution de la CRÉ et à la fin de l'entente, un bilan provisoire positif de cette entente a été dressé et que l'ensemble des autres partenaires de l'entente spécifique a émis le souhait de la renouveler;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a pris connaissance des objectifs et des engagements inscrits à ce projet d'entente spécifique, notamment une contribution annuelle de 10 000 \$ récurrente sur 3 ans;

Il est proposé par M. Denis Jobin et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à conclure et signer la nouvelle *Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages*, d'une durée de trois ans;

QUE la contribution pour 2016-2017, au montant de 10 000 \$, soit prise à même les surplus non affectés;

QU'une somme de 10 000 \$ soit budgétée annuellement pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 FONDS PATRIMOINE ET CULTURE 2016 – PROJETS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ D'ANALYSE

CR 43-02-2016

CONSIDÉRANT que le Fonds Patrimoine et Culture est un programme annuel permettant de soutenir les projets novateurs en arts et en patrimoine d'organismes culturels de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT l'enveloppe de 35 000 \$ provenant à la fois de soldes d'appels de projets précédents et du budget prévu pour l'année 2016 dans l'entente de développement culturel financée à parts égales par la MRC de Portneuf et le MCC;

CONSIDÉRANT que seize projets ont été reçus lors de l'appel de projets tenu du 12 novembre 2015 au 22 janvier 2016 et ont été analysés selon des critères bien précis;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse, formé par la MRC de Portneuf et composé de M^{me} Odile Pelletier, M^{me} Dominique Roy,

M^{me} Diane Vincent, M. Denis Jobin et M^{me} Désirée Hatem, a analysé les projets à l'aide d'une grille d'évaluation prévue à cet effet, tel que prescrit à la politique modifiée de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture (CR 240-12-2014);

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse recommande les sept projets suivants avec les montants correspondants :

Projet	Promoteur	Subvention accordée
Exposition photographique « Optique Cap-Santé »	Comité touristique de Cap-Santé, parrainé par le Conseil du patrimoine culturel de Cap-Santé	3 750 \$
Dur comme d'la roche	Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines	4 000 \$
Mise en valeur des talents et artistes locaux	Club récréation et jeunesse St-Ubalde inc.	1 875 \$
300 ans au Vieux couvent de Neuville	Espace Art Nature	3 000 \$
Redécouvrons « Le chemin du Roy »	Le Relais de la Pointe des Écureuils	3 500 \$
Exposition temporaire « Maisons et lieux de Pont-Rouge »	Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge	3 050 \$
Création de la Réserve phonique	École de musique Denys-Arcand	5 000 \$

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse recommande à la MRC de Portneuf d'attribuer un montant global de 24 175 \$ en 2016 pour la réalisation des projets mentionnés ci-dessus;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accorde les subventions mentionnées ci-dessus pour un total de 24 175 \$, somme disponible dans le Fonds Patrimoine et Culture 2016;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs de ces projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ADOPTION EN BLOC DES DOSSIERS ANALYSÉS AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) DE LA MRC DE PORTNEUF

CR 44-02-2016

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet dernier (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015 le Comité d'Investissement Commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit pour la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion, le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Denis Jobin et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine en bloc le financement des dossiers suivants :

N° dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#162	10 000 \$	Croissance Volet 4	Étude
#02-16-3001	5 000 \$	Croissance Volet 1	Démarrage
#02-16-3002	10 000 \$	Croissance Volet 1	Démarrage
#02-16-3002	15 000 \$	FLI	Démarrage
#02-16-3002	15 000 \$	FLS	Démarrage

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise Mme Lucie Godin, Directrice du service de développement économique, à signer au nom de la MRC de Portneuf, les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DOSSIERS RÉGIONAUX

6.1 LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE PORTNEUF – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2016 DE 3 000 \$

CR 45-02-2016

CONSIDÉRANT que La Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf demande à la MRC de Portneuf une subvention dans le cadre de l'organisation et de la tenue des concours annuels ainsi que du Gala de la Route des fleurs de la région de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le Gala aura lieu à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cette activité;

CONSIDÉRANT que la subvention est prévue au budget 2016 de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 3 000 \$ à La Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf comme participation financière à l'organisation et à la tenue des concours annuels ainsi qu'au Gala de la Route des fleurs de la région de Portneuf pour l'année financière 2016;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Organismes et événements régionaux » numéro 02 62100 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE PORTNEUF (CARP) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 12 000 \$

CR 46-02-2016

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu une entente de financement de 5 ans avec le Centre d'archives régional de Portneuf le 15 août 2013;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit un montant d'aide de base de 12 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant est prévu au budget 2016;

CONSIDÉRANT que cette aide est une exigence de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour permettre au Centre d'archives régional de Portneuf de recevoir un montant équivalent;

Il est proposé par M. Bernard Naud et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser au Centre d'archives régional de Portneuf un financement de 12 000 \$;

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire numéro 02 62100 996 « Aide financière aux entreprises et organismes régionaux ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 ASSOCIATION DES PROCHES AIDANTS DE LA CAPITALE-NATIONALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE SURVEILLANCE TÉLÉPHONIQUE À DISTANCE (PAIR)

CR 47-02-2016

CONSIDÉRANT que l'organisme des proches aidants de la Capitale-Nationale met en place des services permettant aux citoyens de vivre à domicile le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT qu'un de ces services est d'assurer une surveillance téléphonique à distance gratuite, et ce, depuis 2009;

CONSIDÉRANT que l'organisation a adressé une demande à la MRC pour obtenir une contribution financière de 300 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à ce service;

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à l'Association des

proches aidants de la Capitale-Nationale une aide financière de 300 \$;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62100 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 ENSEIGNES EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 40 – OCTROI DE CONTRAT POUR LES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE

CR 48-02-2016

CONSIDÉRANT la réalisation en cours du projet d'enseignes « Signature visuelle de Portneuf »;

CONSIDÉRANT que la réalisation des enseignes est financée via une entente spécifique entre la MRC et la Conférence régionale des élus, mais que l'éclairage de celles-ci n'était pas inclus dans le devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la firme ayant obtenu le contrat pour la réalisation des enseignes, soit Les Enseignes professionnelles, a proposé une solution d'éclairage solaire permettant d'éclairer, dès l'installation, l'enseigne située dans le secteur Deschambault-Grondines, et ce, pour la somme de 15 400,51 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ladite firme propose aussi une solution d'éclairage à l'électricité pour le secteur de Neuville, et ce, pour la somme de 6 263,00 \$ plus taxes applicables;

Il est proposé par M. Sylvain Germain et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale à octroyer le contrat d'éclairage solaire à la firme Les Enseignes professionnelles pour le secteur de Deschambault-Grondines, et ce, pour la somme de 15 400,51 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire des démarches pour effectuer un branchement électrique au meilleur coût dans le secteur de Neuville, et ce, jusqu'à concurrence de 6 263,00 \$ plus taxes applicables;

QUE les montants mentionnés ci-dessus soient puisés à même le surplus accumulé non réservé au poste numéro 59 11000 000.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

MM. Dominic Tessier Perry et Léo Gignac, respectivement maires de Saint-Casimir et Saint-Gilbert, demandent d'inscrire leur dissidence aux minutes de l'assemblée.

6.5 TRAVAUX À LA PRÉFECTURE – AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE DISPOSER DES MEUBLES ET EQUIPEMENTS DÉSUETS

CR 49-02-2016

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à la réfection de la préfecture, et que les nouvelles installations ont nécessité le remplacement de certains mobiliers et équipements;

CONSIDÉRANT que l'ameublement et les équipements de la MRC ont été payés au fil du temps par les quotes-parts municipales;

CONSIDÉRANT que la direction générale a besoin de lignes directrices pour disposer des ameublements et équipements désuets;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la direction générale à fournir aux municipalités la liste des meubles et équipements à disposer et à inviter ces dernières à faire connaître leurs besoins;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la direction générale à remettre gratuitement les meubles et équipements, aux municipalités ayant manifesté de l'intérêt, et ce, directement ou par tirage au sort si nécessaire;

QUE par la suite, la direction générale soit autorisée à disposer de la balance des biens meubles et équipements via la Ressourcerie de Portneuf ou une autre organisation de récupération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 COUVERTURE DES SOINS MÉDICAUX DANS PORTNEUF – DEMANDE DE LA MRC AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CIUSSS) DE LA CAPITALE-NATIONALE

CR 50-02-2016

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de Portneuf bénéficie actuellement des services de médecins répartis selon des pôles de concentration situés dans l'est du comté, principalement à Donnacona, Pont-Rouge et Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que, selon cette distribution inégale des ressources de santé, certains CLSC se retrouvent en pénurie de médecins, notamment à Saint-Marc-des-Carières et Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde s'est adressé au CIUSSS de la Capitale-Nationale afin que celui-ci affiche publiquement un poste de médecin en remplacement pour cause de départ à la retraite du médecin de famille qui œuvre au CLSC de cette communauté depuis 36 ans;

CONSIDÉRANT que la demande est demeurée sans réponse tangible, bien que le Collège des médecins du Québec, lui, ait procédé à l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC trouve inconcevable, en 2016, que plusieurs petites municipalités de l'ouest du comté ne soient pas adéquatement couvertes par les services de médecins de famille;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf appuie le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde dans sa démarche auprès du CIUSSS de la Capitale-Nationale afin de maintenir la qualité et la proximité des services de santé au CLSC de cette municipalité et, ainsi, permettre que l'ensemble des services qui était offert jusqu'au 1^{er} janvier 2016 soit totalement rétabli;

QUE le conseil de la MRC demande au CIUSSS de la Capitale-Nationale de revoir la répartition territoriale des médecins dans Portneuf, afin que les services offerts par le défunt CSSS de Portneuf dans les CLSC de Saint-Ubalde et de Saint-Marc-des-Carières soient maintenus dans leur intégralité;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, M. Michel Delamarre, président-directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale, ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 ADMINISTRATION DES CRÉDITS À L'INVESTISSEMENT – DEMANDE DE LA MRC DE PORTNEUF AU MINISTÈRE DES FINANCES

CR 51-02-2016

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de Portneuf est géographiquement situé dans la frontière ouest de la région de la Capitale-Nationale (03) et est limitrophe à la frontière est de la région ressource de la Mauricie (04);

CONSIDÉRANT qu'une entreprise désirant se développer dans l'ouest de la MRC de Portneuf (région 03) aura le choix entre un crédit à l'investissement de 8 % ou, si elle déménage à 10 kilomètres plus loin dans la MRC voisine (région 04), à un crédit à l'investissement de 16 %;

CONSIDÉRANT que d'inclure la MRC de Portneuf dans les limites de la région de la Capitale-Nationale, pour le calcul des crédits à l'investissement, ne permet pas une lecture juste et équitable de la réalité géographique des municipalités rurales qui la composent;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a à cœur la conservation et la santé des entreprises qui ont choisi de s'installer sur son territoire;

CONSIDÉRANT que, dans une région comme l'Outaouais (région 07), on a exclu de celle-ci la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de Pontiac pour leur permettre d'avoir droit à un

crédit de 16 % au lieu de 8 % comme pour le reste de la région 07;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC juge nécessaire qu'une telle exclusion de la MRC de Portneuf de la région 03 ait lieu pour lui permettre de profiter d'un crédit d'impôt de 16 % (comme la région voisine de la Mauricie) au lieu d'être à 8 %;

Il est proposé par M. Pierre Saint-Germain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf demande au ministre des Finances, M. Carlos Leitão, de revoir le modèle actuel de répartition des crédits à l'investissement, en ne s'appuyant pas uniquement sur le critère des régions ressources;

QUE le conseil de la MRC expose au ministre son inquiétude face au développement économique de sa région et au fait de devenir une zone « orpheline », située entre une région ressource et une ville de Québec en pleine expansion bénéficiant de grandes infrastructures;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, M. Carlos Leitão, ministre des Finances, et M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 ENTENTE À INTERVENIR AVEC SAGE-MENTORAT D'AFFAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE PRÉFET

CR 52-02-2016

CONSIDÉRANT que les services de SAGE-Mentorat d'affaires offrent un service d'accompagnement et de mentorat auprès des entrepreneurs complémentaire aux services offerts en développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT que SAGE-Mentorat d'affaires est en opération depuis plus de 30 ans et était autrefois supporté financièrement, entre autres, par les Centres locaux de développement;

CONSIDÉRANT que SAGE-Mentorat d'affaires a déposé une demande de partenariat auprès de la MRC afin de consolider les activités de mentorat sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des conditions inhérentes à ce projet d'entente, notamment :

- 1) la contribution financière de 4 000 \$ annuelle pour supporter dix (10) mentorats, à raison de 400 \$ / dyade;
- 2) la contribution financière de 1 000 \$ pour assurer la promotion du service et la tenue d'activités sur le territoire;
- 3) le prêt gratuit d'un local, de façon sporadique, pour les rencontres de mentorat;

Il est proposé par M. Denis Jobin et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC, à signer le projet d'entente à intervenir entre la MRC et SAGE-Mentorat d'affaires;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser la somme de 5 000 \$ pour la promotion du service de SAGE-Mentorat d'affaires et pour le support de dix (10) mentorats en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9 FONDATION D'AIDE AU SPORT AMATEUR DE PORTNEUF (FASAP) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 10 000 \$

CR 53-02-2016

CONSIDÉRANT que la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf a sollicité, pour l'année 2016, une contribution financière de 10 000 \$ afin d'aider les athlètes de la grande région de Portneuf;

CONSIDÉRANT que, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2016, le conseil a prévu, à cette fin, une somme de 10 000 \$;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la secrétaire-trésorière à verser la somme de 10 000 \$ pour l'année 2016 à la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf;

QUE ladite dépense soit prise à même le poste budgétaire « Contribution financière FASAP » numéro 02 70193 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.4 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.5 RAPPORT MENSUEL DU CLD

M. Sylvain Germain mentionne que le 15 mars prochain aura lieu le dernier conseil d'administration officiel où seront présentés les

états financiers au 31 décembre 2015 par la firme Perreault Coulombe CPA inc., ainsi que la tenue de l'assemblée générale spéciale concernant la dissolution officielle du CLD de Portneuf.

7.6 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.7 COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu. Par contre, M. Poirier souligne la tenue du comité de travail concernant le projet de regroupement des services de sécurité incendie, secteur est du territoire de la MRC.

7.8 TRANSPORT RÉGIONAL

M. Langlais informe l'assemblée de la réception de la nouvelle subvention concernant le transport adapté. Il indique également qu'une assemblée générale est à venir afin d'élire le nouveau président du comité exécutif, et rappelle de visiter le site Internet www.transportportneuf.com.

M. Poirier ajoute qu'une bonification au niveau du transport adapté a été apportée en offrant le service maintenant à tous les samedis. Il indique également que, dans le but d'améliorer les communications, un pamphlet a été créé détaillant l'offre de service du transport adapté dans Portneuf, lequel sera remis à toutes les personnes et familles admissibles.

7.9 RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.10 FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

M. Dion mentionne que la dernière rencontre a eu lieu le 25 janvier dernier et relate les différents sujets discutés, soit :

- Arrimage entre la Ville de Québec et les MRC concernant le Plan de développement des activités agroalimentaires (PDAA) vs le Plan de développement de la zone agricole (PDZA), avec la collaboration de M. Pierre Bouffard;
- Présentation de M. Mario Leblanc, directeur du Développement régional et soutien à l'entrepreneuriat;
- Projet sur la biomasse forestière résiduelle dans les municipalités;
- Plusieurs missions économiques avec Québec International à venir (environ 2 500 \$/personne).

8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

8.1 M. Francoeur fait la lecture d'une lettre reçue du président du conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de

Québec 03, laquelle fait suite au retrait de ce dernier du C.A. de l'AFPQ.

- 8.2** En soutien à l'organisme Maison Mirépi, M. Dion invite les gens à faire un don ou à participer à l'activité de Zumbathon qui aura lieu le 27 février au Centre multifonctionnel Rolland-Dion à Saint-Raymond.
- 8.3** M. Langlais mentionne l'événement Festiglance de Pont-Rouge les 19 et 20 février prochains.
- 8.4** M. Germain souligne l'événement Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer qui aura lieu les 11 et 12 juin prochains au Parc Donnacona.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Filteau, directeur de la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Casimir, demande si son projet avait été accepté, mais M. Gaudreau confirme que ce dernier n'avait pas été retenu, en référence à la résolution au point 5.4 du présent procès-verbal.

M. Filteau demande également s'il y avait un renouvellement de l'enveloppe du Pacte rural, et Mme Lucie Godin répond que ce programme n'existera plus sous cette appellation, mais qu'un fonds d'aide en soutien aux projets structurants sera disponible pour 2015-2016. Elle invite M. Filteau à la contacter afin de trouver des solutions de financement pour ce projet qui a été refusé au Fonds Patrimoine et Culture.

PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **2 mars 2016** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **16 mars 2016** à 19 h.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 54-02-2016

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 50 sur la proposition de M. Jacques Delisle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière

Bernard Gaudreau

Josée Frenette